

**CHAMPIONNATS D'ILLE ET VILAINE
INDIVIDUELS
SAISON 2021/2022**

Article 1 – Règlement

Le règlement ci-joint est à **lire avec attention**.

Article 2 - Lieu

Les championnats d'Ille et Vilaine individuels se dérouleront les **2 et 3 avril 2022 à VERN-SUR-SEICHE sur 28 tables**.

Adresse de la salle : Complexe sportif du Champ Brûlon
Rue du Champ Brûlon
VERN-SUR SEICHE

Article 3 – Droits d'engagement

Tous les participants n'étant pas inscrits au critérium fédéral doivent acquitter un droit d'engagement. Les droits d'engagement sont de 4.40 € pour les tableaux jeunes et de 7.00 € pour les tableaux seniors. Les jeunes invités dans un tableau supplémentaire ne paieront que le tableau de leur catégorie d'âge. Les joueuses participant à 2 tableaux ne paieront que le tableau correspondant à leur classement. Pour les doubles, un droit d'engagement de 7,00 € par équipe devra être acquitté.

Tout forfait non excusé 48H avant la compétition sera pénalisé d'une amende de 31,00€.

Les bulletins d'engagement, ci-joints, accompagnés du chèque correspondant aux droits d'engagement devront être renvoyés à l'adresse suivante :

**Comité d'Ille et Vilaine de tennis de table
Maison des sports
13bis, avenue de Cucillé
35065 RENNES CEDEX**

avant le vendredi 18 mars 2022

(chèque à libeller au nom du comité d'Ille et Vilaine de tennis de table)

Article 4 – Organisation sportive

Le tirage au sort sera effectué le **jeudi 24 mars 2022** au siège du Comité sous l'autorité du juge-arbitre désigné.

La compétition se déroulera avec des balles en plastique blanches.

Aucune inscription ne sera prise après cette date sans l'accord du juge-arbitre.

Article 5 – Horaire général des épreuves

L'horaire général des épreuves sera transmis aux clubs 10 jours avant la compétition.

Article 6 – Organisation matérielle

Elle sera assurée par le club de l'US VERN.

Une buvette ainsi qu'une restauration rapide seront à la disposition des participants pendant toute la durée de l'épreuve.